

N° 07/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 février 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 février

Objet de la délibération :

Adhésion à l'association
« Liaisons transfrontalières »

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Olivier DARD à Sylvie LHERITIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR
Procuration	
Suppléé(e)s	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Serge MONNET par Hubert JUSTE
Excusé(e)	Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Mickaël NICOLET, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET
Absent(e)s	Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascale PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe GARNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la prise de compétence Mobilité par la CCLL au 1^{er} juillet 2021,
Considérant qu'au titre de cette compétence la CCLL a pour mission de construire, en lien avec les acteurs locaux du territoire, des solutions de mobilité adaptées aux besoins et enjeux locaux,
Considérant que l'association Liaisons Transfrontalières pourrait constituer un partenaire de la mobilité pour la CCLL, un facilitateur, notamment au regard des caractéristiques du territoire ; traversé par deux voies ferrées, deux voies de bus et deux nationales,
Considérant la cotisation annuelle 2022 de 500 € conformément à l'article 6 des statuts de l'association,

Vu l'avis favorable de la commission mobilité à l'adhésion de la Communauté de communes à ladite association.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la CCLL à l'association Les liaisons transfrontalières Grand Besançon, Haut-Doubs, Suisse
- Autorise le Président à signer tous les documents y afférant
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle

Fait et délibéré en séance, le 10.02.2022

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président